



ASSOCIATION DE CHASSE DE VILLENAVE D'ORNON ET DE TALENCE

A Villenave d'Ornon le 9 mai 2015



Procès- Verbal de l'Assemblée Générale 2015

L'Assemblée Générale 2015 ordinaire et statutaire est ouverte à 9h 15.

(Adhérents : 85 - présents : 33 – suffrages : 45)

Nous remercions tout d'abord monsieur le Maire de Villenave d'Ornon d'être parmi nous en cette matinée. Votre présence à cette A.G., Monsieur Pujol, témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre association et nous en sommes très honorés.

Nous vous remercions aussi de nous permettre d'occuper cette salle pour y tenir notre Assemblée Générale et pour les marques d'amitié et de convivialité dont vous faites preuves comme chaque année. Je remercie également de sa présence et de son soutien André Rebière qui représente ici Monsieur le Maire de Talence et notre ami Raymond Audibert pour son fidèle accompagnement et pour l'intérêt qu'il porte à la bonne marche de notre association.

L'Assemblée générale est importante pour le fonctionnement de notre association car elle est un espace de libre échange contradictoire direct, elle permet de faire le point sur l'année écoulée, d'assurer le renouvellement au tiers du Conseil d'Administration et du Bureau donc de ses membres dirigeants.

Aujourd'hui, nous ne saurions débiter cette Assemblée, sans avoir une pensée et un mot d'adieu pour notre ami Jean-Pierre Pastor qui nous a quitté prématurément.

Nous avons été bouleversé d'apprendre le décès de notre cher ami Jean-Pierre, il a beaucoup compté pour nous, il était d'un dévouement exemplaire pour l'Association, membre du Conseil d'Administration, présent aux avant-postes pour les travaux sur le terrain, les réparations ou l'entretien de nos matériels et de notre cabane, présent à toutes les battues, il était un exemple de bénévole actif et efficace, un grand amoureux de la nature. Il nous manque déjà. Pour se souvenir de Jean-Pierre et par respect pour tout ce qu'il a fait pour nous, je propose d'observer une minute de silence. Veuillez-vous lever s'il vous plait pour cet instant de recueillement.

Pour ceux qui ne l'aurait pas vu, vous pourrez lire le courrier échangé avec la famille au nom de l'Association, il est affiché à l'entrée de la salle accompagné de quelques photos souvenir.

Ordre du jour :

- 1)- rapport moral suivi du Bilan de la saison 2014-2015 (sur la base des engagements pris et des résultats obtenus).
- 2)- Thomas vous présentera le rapport financier et le bilan de l'exercice clos - fin février 2015
- 3)- Les informations principales données à l'AG de la Fédération.
- 4)- Renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau.
- 5)- Prévisions pour la saison 2015-2016, (cartes, gibier, garderie, battues nuisibles H.S.C, travaux concernant les layons de tir, sécurité, ouverture).
- 6)- Questions diverses

1a)- Rapport moral :

Je vais être bref, mais je tiens à aborder trois points précis, déjà signalés l'an dernier dans ce même rapport moral, mais qui n'ont pas touché les cibles voulues semble-t-il.

1- Remarques déplacées ou inconvenantes- Pour commencer une remarque à propos des personnes qui ne prennent pas la carte chez nous et qui sont invités à titre personnel par un chasseur de notre association lors des battues.

J'insiste pour que ces personnes se comportent correctement vis-à-vis de nos plus anciens et fidèles chasseurs et qu'ils font partie des plus âgés d'entre nous. Je ne tolérerai aucune réflexion déplacée ou inconvenante, concernant leur vigilance au poste ou l'adresse au tir, qu'elle soit ou non prononcée de façon irrévérencieuse. J'espère que je me suis bien fait comprendre. Chaque adhérent présent à une battue doit être encouragé à y participer à nouveau, plutôt que d'être invité à rester chez lui, pourvu qu'il respecte les consignes de sécurité.

2- Le nombre d'adhérents - 23 chasseurs n'ont pas repris leur carte à l'ouverture 2014, c'est un sujet déjà abordé l'an dernier. Ma petite expérience du fonctionnement de l'association montre qu'il s'agit là, d'un fait qui nous mènera à terme à une baisse de nos effectifs. Le message est donc : poursuivez vos efforts pour faire connaître l'Association mais précisez bien les règles fixées par le règlement intérieur, afin que les nouveaux chasseurs ne soient pas surpris de trouver chez nous l'éthique de chasse que nous nous efforçons de respecter. Inutile de faire entrer des gens qui chassent pour tuer un maximum, qui souhaitent qu'on ouvre les boîtes de faisans devant eux ou qui prétendent que nous ne savons pas lâcher...

Notre volonté dans cette association est de conserver l'esprit d'une chasse populaire, la plus proche possible d'une chasse devant soi traditionnelle, pas de marché à la volaille en fin de séance de chasse, mais partage volontaire et individuel avec un chasseur bredouille, rencontré au cours de la partie de chasse. Ce partage avec autrui résulte de la seule initiative du chasseur chanceux vis-à-vis de celui qui ne l'est pas. Je dois vous dire que cette année j'ai été le premier à bénéficier de la générosité de certains d'entre vous, j'en suis très fier et vous remercie de ce geste que j'espère bien vous rendre si ma jeune chienne décide de se mettre sérieusement au travail.

3- Cela m'amène à vous parler à nouveau du quota de trois faisans par personne le dimanche.

Nous prenons une carte de chasse qui est nominative, elle lie chaque chasseur à l'Association par un contrat moral, qui consiste à respecter un quota. Ce quota, limite le nombre à trois pièces de gibier le dimanche. Le règlement intérieur ne prévoit pas, pour le moment de vérifications de la part de nos gardes, ni d'amendes. Si on le faisait on s'éloignerait d'une chasse naturelle. Cependant la confiance a ses limites et n'exclut pas le contrôle.

Si la violation de ce contrat moral devait persister, je me verrais dans l'obligation, de proposer au vote de l'Assemblée Générale 2016 une modification de l'article 18 du R I . Pour ceux qui l'ignoraient, je rappelle qu'une famille a été exclue il y a quelques années entre autres griefs, pour ce motif.

J'ai appris cette année qu'un individu s'était targué sur un réseau social à la mode et sur lequel les insatisfaits de toute nature ont l'habitude de répandre leur état d'âme, d'avoir réalisé un tableau de tireur d'élite en exhibant un sac ou un filet plein de faisans tués pendant la semaine. Ce triste individu n'est pas digne de venir chasser sur notre territoire et mérite l'expulsion immédiate, mais il est couvert bien entendu par son anonymat. Il ne viendra pas dire ici **c'est moi** ! S'il lit ce paragraphe qu'il sache bien que sa carte ne lui sera pas renouvelée s'il persiste dans la violation systématique du règlement intérieur.

Le Président de la FDCG a eu cette phrase :

« Les Associations qui encouragent ou œuvrent pour tuer, tuent la chasse ».

Sur le moment j'ai eu le sentiment que notre Association était exclue, et je me suis demandé s'il n'avait pas lu personnellement ledit article. Je considère que le triste sire qui s'est rendu coupable d'une telle annonce accompagnée d'une telle photo, situées à l'opposé de la vitrine que nous nous efforçons de présenter, mérite largement une expulsion immédiate pour tout le mal qu'il cause à l'image de marque de l'Association et à la cause des vrais chasseurs quand de tels faits sont portés à la connaissance des responsables départementaux, régionaux et nationaux.

En prenant votre carte, vous ne prenez pas l'engagement d'offrir à vos voisins, à vos amis ou à toute autre relation, du gibier chassé dans le cadre de l'Association de chasse. Ce motif n'est pas une excuse recevable. Il ne s'agit pas non plus de considérer une partie de chasse comme une compétition, ceux qui le pensent ont tout faux et n'ont rien à faire chez nous. Pensez donc à vos camarades qui ont eu moins de chance que vous. Le prix de la carte saison correspond environ à 12 ou 13 faisans pour l'année et par chasseur. Certains sont loin d'avoir réalisé ce tableau, d'autres, rares heureusement en sont à 5 fois plus et même davantage ! Si la chasse est ouverte tous les jours, c'est pour que tous nos adhérents aient une chance de ramener une pièce de gibier à la maison et non pour qu'un ou plusieurs chasseurs, s'acharnent quotidiennement à tuer. Faites chasser vos chiens, levez le gibier, mais abstenez-vous de tuer !

Si vos relations veulent goûter au gibier, offrez le gibier que vous avez prélevé dans le cadre du quota. Ne privez pas vos camarades du plaisir de chasser pour vous permettre d'offrir des faisans à vos connaissances qui sont très nombreuses...

Côté battue cette fois ci : lors de la dernière venaison de chevreuil, la part réservée pour notre ami Dédé qui avait vidé et découpé l'animal a été subtilisée de façon discrète de son attache pendant qu'il avait le dos tourné. Il y a aussi ceux qui ayant été servis parmi les premiers, ne sont plus revenus de la saison participer à une battue. Le bureau modifiera l'an prochain sa façon d'organiser la distribution.

L'état d'esprit au sein de l'association, le comportement des chasseurs, sont des points importants car ils conditionnent la notion de partage, de bonne entente et de convivialité autour du plaisir commun de chasser. Nous devons faire barrière à ceux qui voudraient se distinguer en tenant des propos contraires à notre éthique de chasse ou en publiant des articles qui ne peuvent que tuer la chasse.

Pour terminer ce rapport moral, je salue et remercie nos bénévoles pour leur soutien, leur travail, leur dévouement au profit de l'Association qu'ils font ainsi vivre dans un esprit de camaraderie pour le plus grand bien de tous nos adhérents. Mon espoir, est qu'il ne s'agisse pas toujours des mêmes personnes, certaines commencent à sentir le poids de l'âge et nous ne pourrions plus compter longtemps sur leur dévouement et leur générosité.

Messieurs, vous qui aimez la chasse, et qui êtes pleins d'énergie, essayez de donner un peu plus de votre temps à votre Association. Je remercie vivement ceux d'entre vous qui le font déjà et pour certains depuis longtemps, et ceux qui nous rejoindront bientôt.

1b)- Rapport d'activités : Engagements pris – travail réalisé

Les cartes : Leur prix (carte saison :130 €) est resté inchangé, les chasseurs extérieurs bénéficiant du même tarif que les habitants de nos deux communes, s'ils nous donnent le timbre.

BILAN	nombre avec timbre	nombre sans timbre	coût unitaire € avec timbre	coût unitaire € sans timbre	recette avec timbre €	recette sans timbre €	Total €
cartes saison entière	50	17	130	135	6500	2295	8795
cartes demi-saison	1	2	105	110	105	220	325
cartes migration	5	2	45	50	225	100	325
cartes invité journée		0		0		0	0
Demi-tarif (chiens de meute)	2		65		130		130
gratuites	6			0	0	0	0
TOTAL : 85 cartes - 79 payantes	(64)	(21)			(6960)	(2615)	9575

6 cartes gratuites : seuls les deux gardes chassent, les 4 autres personnes ne chassent pas le faisane.

2 - Gardes, (en application du règlement intérieur)

2 - Chef de meute et lieutenant de louveterie, (chasse en battue uniquement)

2- Présidents d'Honneur.

Le Gibier : les lâchers

Nous avons réalisé cette année 11 lâchers représentant : 850 faisans et 215 perdrix rouges

Ou 1065 pièces pour une superficie chassable de 660 ha.

Avant la migration :4 lâchers dont 3 de 85 faisans et 1 lâcher mixte de 60 faisans et 75 perdreaux.

Après la migration :7 lâchers dont 5 de 85 faisans et 2 lâchers mixtes, l'un de 60 faisans et 75 perdreaux, l'autre de 50 faisans et 65 perdreaux.

Plan de chasse : les battues au chevreuil : cette année le plan de chasse a été réalisé à 70%. 13 battues étaient inscrites au calendrier, 14 ont été réalisées. Les raisons de ce score sont surtout dues aux tirs ratés à cause de l'effet de surprise, du manque d'attention, et surtout dues au nombre trop faible de participants donc grands intervalles, suivre la chasse ne suffit pas quand le gibier se dérobe devant la meute.

Pour le cerf, score nul cette année mais un seul collier acheté, conformément à notre demande d'une réduction à un seul cerf auprès de la Fédération et ils nous ont compris.

Le lièvre : Pas de lièvre prélevé cette année, il faut dire que les voies étaient timides et le temps peu favorable. Comme décidé il n'y a pas eu de battues exclusivement réservées à cet animal. Il y avait possibilité de le tirer pendant la période d'ouverture, lors des battues au chevreuil.

Les battues au sanglier : Les battues au sanglier sur la commune de Villenave se sont soldées par un total de 6 sangliers prélevés. Trois ont été tués en réserve, dans le domaine du Château Carbonnieux, et trois sur le domaine de la Plantation. Bravo à l'équipe de notre directeur de battue monsieur Yves Dussillols, toujours aux aguets.

Pour le sanglier sur le territoire de chasse : nous poursuivons nos efforts d'agrainage de dissuasion et de détournement, quelques animaux sont régulièrement de passage sur notre terrain mais n'y séjournent pas. Aucun n'a été prélevé. L'achat du grain a été financé entièrement par la fédération.

Nous utilisons le contrat d'agrainage de dissuasion entre Fédération, propriétaire, Association. De ce fait les quantités de maïs distribuées sont plus importantes et surtout gratuites. Le contrat de l'an passé a été renouvelé en 2015 et 700 kg ont été livrés. Ce maïs est stocké chez Mr Coquière, qui habite Le Las, donc près du territoire de chasse et sera distribué par Dominique notre lieutenant de louveterie dévoué. Opération transparente pour les résidents de Villenave et peut-être prometteuse ...Une 2^{ème} livraison de 700 kg aura lieu courant mai.

Les battues au renard du mois de mars : Pas de prélèvement encore cette année. Il serait correct que les chasseurs de faisans se motivent pour assister au moins aux deux battues au renard du mois de mars.

Les battues administratives au nuisible : (renard et fouine essentiellement) elles sont conduites sous la direction du lieutenant de louveterie et sont actuellement en cours.

Le passage : J'ai entendu dire que les palombes étaient présentes mais les grives peu nombreuses. Pour la bécasse, certains voient des bécasses et en prélèvent sur la chasse, ils ont bien de la chance.

Le montant du loyer du territoire de chasse est de 9939 €, sans augmentation pour cette saison. Il correspond sensiblement aux subventions que nous recevons des mairies.

Il faut tout de même rester vigilant, les conditions économiques sont défavorables, la chasse demande chaque année un certain investissement avec à la clé de petites augmentations annuelles qui pèsent sur certains budgets modestes.

Garderie : Aucune modification n'est envisagée ; Il faut penser à la journée nettoyage et au bois pour l'hiver !

Stages de sécurité : Appel aux volontaires pour les stages de l'an prochain, faites-vous connaître auprès du président. Une liste est à l'entrée pour vous inscrire (nom et téléphone)

Stages de venaison : même manière de procéder pour se faire inscrire que pour la sécurité.

Manifestations :

- **Le repas de chasse** de 2014 s'est déroulé dans une ambiance sympathique et chaleureuse. On a compté une cinquantaine de participants, chasseurs et leur famille. Nous espérons qu'ils ont tous conservé un bon souvenir de cet instant de convivialité. Beaucoup de gâteaux étaient au rendez-vous, un grand merci aux épouses, qui par ailleurs ont passé un bon moment à en croire les compliments reçus en fin de repas.

TOTAL : 43 repas	650 €	TOTAL dépenses :	430,65 €
		Bénéfice net :	219,35 €

Nous remettons donc le couvert cette année début juin, rejoignez-nous nombreuses et nombreux.

- **Nous avons participé au forum des associations de Villenave seulement** afin de montrer notre existence, de présenter nos activités et aussi pour faire un peu de Publicité. Je remercie tous les bénévoles qui ont participé et ceux qui nous ont rendu visite, 15 cartes ont été vendues.

- **Participation à l'opération de nettoyage** Nous y participerons **mais il s'agit de la semaine du développement durable, et elle devient européenne ! Du samedi 30 mai au vendredi 5 juin**, Toutes les sociétés et Associations de chasse se motivent pour nettoyer leur territoire des dépôts sauvages et conduire diverses actions d'entretien pour permettre un meilleur accueil de la faune sauvage, et un meilleur balisage du territoire...

Notre repas de chasse étant fixé au **samedi 6 juin**, donc à la fin de cette semaine, **Le jeudi 4 juin** nous préparons le site pour le repas, objectif : fils de fer en place et les bâches pliées. Nous comptons sur la plus large participation de votre part.

Si nous sommes nombreux, nous attaquerons la coupe du bois pour l'hiver. Le bois de chauffage est à disposition, rien n'empêche ceux qui en font usage de s'essayer à le débarder, à le refendre et à le ranger. Inscrivez-vous, une liste est ouverte à l'entrée de la salle.

Je demande donc à chacun de faire son possible pour nous aider pendant cette période. Je demanderai le soutien de notre ami Antonio Teixeira qui nous a fait bénéficier de son important matériel l'an dernier pour disposer un peu de grave ou calcaire sur les allées les plus trouées.

- Aménagement des layons de tir :

Nous avons procédé à l'entretien des allées, pare feu et ouvert de nouveaux passages avec notre tracteur et girobroyeur réparé. Monsieur Gardère consacre beaucoup de son temps chaque année pour mener à bien cette tâche, nous l'en remercions chaleureusement. La commune de St Jean d'Illac a aussi largement contribué avec des engins plus puissants bien sûr et mieux adaptés au nettoyage des fossés qui étaient envahis par la végétation, gênant l'évacuation des eaux.

- Les résolutions prises à l'AG 2014 :

- Les dépenses de gaz pour les repas individuels ont été supprimées.
- Les affrontements verbaux au sein de la cabane, semblent avoir disparus
- Les bouteilles vides dans la cabane sont mieux évacuées par ceux qui les ont amenées.
- Il reste quelques progrès à faire pour les canettes, emballages divers et papiers gras, au niveau des boîtes à cartouches. Il conviendrait en cours d'année de les vider pensez à mettre une poche dans votre voiture. Je pense aux habitués à se rendre au même parking.

Il était question du plein d'eau : en effet l'eau du robinet vient d'un bidon quand on l'utilise, on peut remettre un ou deux arrosoirs dans le réservoir.

L'Assemblée a approuvé le rapport moral et le rapport d'activité à l'unanimité.

2) Rapport financier : bilan de l'exercice clos - fin février 2015 - par notre trésorier : Thomas Pujol.

Thomas, comme les années précédentes a présenté les comptes de façon claire, complète et détaillée. Il a consigné par écrit les principaux résultats, compréhensibles par tous, sous la forme du compte d'exploitation répondant au type de formulaire utilisé par la Fédération des chasseurs. Au verso figure habituellement l'extrait concernant la valorisation du bénévolat de l'année en cours 2014-2015, mais cette année certains de ces travaux ont lieu plus tard et l'établissement du bilan bénévolat ne peut être présenté à l'Assemblée. Chaque chasseur présent à l'Assemblée Générale a eu un exemplaire de ces comptes, les absents seront servis quand ils viendront acheter leur carte de chasse pour la nouvelle saison. Le bilan du bénévolat sera établi pour cette date.

Quelques points importants financièrement :

- Tout d'abord sur le soutien apporté par la mairie de Villenave qui s'est accrue sensiblement depuis deux ans, elle nous permet de payer 80% de notre loyer (9939€) et nous permet d'assurer la pérennité de nos travaux de fauchage, indispensables au maintien des effectifs d'adhérents.
- Vous connaissez l'importance des travaux effectués dans le cadre du bénévolat : les contributions volontaires sont de l'ordre de 30000 à 36000 €, alors que le total de nos recettes est de 22000 € à 23000 € soit 160% de notre budget : chiffre qui se confirme depuis quatre ans maintenant, que nous avons entrepris de tenir ces comptes ! L'ACVOT peut dire un grand Merci et bravo à tous ses adhérents actifs et bénévoles.
- Enfin en cette période où l'économie ne va pas très bien, notre modeste association enregistre cette année un petit excédent de 50 €, on est donc passé juste, mais nous avons réussi à faire un 11^{ème} lâcher, ce qui est exceptionnel car la recette des cartes est très voisine de celle de l'an passé. Ceci est le résultat d'une gestion très rigoureuse et de dépenses contrôlées tout au long de l'année. Aujourd'hui il est trop tôt pour vous promettre que l'an prochain on réalisera le même exploit, mais on fera ce qu'il faut.
- Cette année après le départ de JJ JUVIN, nous avons assuré l'intérim du secrétaire, la caisse buvette est maintenant tenue par le vice-président.

L'Assemblée a approuvé le rapport financier à l'unanimité.

3) Relevé de décisions de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 avril 2015 :

Cette réunion annuelle s'est tenue à la salle des fêtes d'Artigues-de Lussac, elle a rassemblé plusieurs centaines de personnes pour écouter notre Président Henri Sabarot, les techniciens et décideurs de notre Fédération de Gironde, les principaux représentants des instances administratives départementales, régionales et nationales tout particulièrement le Préfet de Gironde, Président de région, Rapporteur au Senat, Députés.

Nous avons été accueillis par une allocution de bienvenue de la part de Monsieur le maire, très heureux de recevoir sur ses terres la Fédération des chasseurs de la Gironde, Fédération la plus importante de France. Artigues est une commune entièrement orientée vers la vigne, mais où les jeunes ont beaucoup de mal à trouver du travail. Le repas, moment important de cette journée avait lieu à la salle polyvalente de Lussac. Il est l'occasion festive annuelle de partage et de communication avec les chasseurs d'autres contrées.

Nous passerons rapidement sur les aspects financiers, bilan et compte de résultats, l'essentiel étant de dire que le commissaire aux comptes s'est montré satisfait de l'examen des documents fournis, qualifiés de réguliers et sincères. Pour le budget 2015-2016, je donne quelques chiffres qui intéressent notre porte-monnaie : timbre fédéral reste à 66€, adhésion FDC33 66€. Les tarifs suivants sont aussi inchangés : timbre sanglier 10 €, bracelets : chevreuil 18€, cerf 85€, sanglier 1€, revue 5€. L'Assurance passe à 21€, conséquence de l'accident mortel à déplorer cette année.

Le grand gibier : grande satisfaction de la Fédération, très important travail des techniciens de la fédération, très bonne gestion des animaux, excellent contrôle, le gibier est toujours présent et abondant. Les prélèvements répertoriés sont : 13460 chevreuils, 1459 cerfs, 7000 sangliers.

On note des lieux de concentration dus, aux travaux de labourage de grandes zones qui restaient vierges jusque là, ou de nettoyage des zones plantées en pins maritimes. Les zones broussailleuses refuges sont moins importantes, l'expansion des zones urbaines réduisent les espaces libres.

La solution est dans un partage équitable, les décisions doivent être prises en concertation entre élus politiques, agriculteurs, et aussi chasseurs. En matière de dialogue constructif, la FDCG est appréciée par les politiques qui considèrent la participation des chasseurs comme incontournable.

Les indemnités versées pour les dégâts causés par le chevreuil sur les bourgeons de vigne sont les plus basses, jamais enregistrés. Le sanglier a détruit moins de 80 ha. L'indemnisation pour le cerf est de 20000 € en réduction également grâce à l'utilisation de clôtures électrifiées.

• Pour le sanglier l'agrainage de dissuasion et de détournement des sangliers permet d'éviter 70% des dégâts. La Fédération recommande aux associations de chasse de lui signaler dès qu'elles en ont connaissance la mise en place de cultures au voisinage de leur territoire de chasse comme : vigne, muguet, gazon, mais aussi maïs. A noter la mise à l'étude de la réutilisation de la chevrotine pour le sanglier.

Le petit gibier : Même niveau de subventions accordées que l'année précédente. Le responsable du petit gibier de la Fédération encourage les volières anglaises, les reproducteurs, les lâchers de gibiers car dit-il nous avons la chance en Gironde d'avoir des éleveurs qui font de la qualité.

Il recommande de penser aussi aux migrateurs et aux espèces sédentaires, sous l'aspect « qualité de l'accueil ».

Il précise qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles qui souhaitent prendre des responsabilités dans les sociétés ou associations de chasse. Il met à l'étude une simplification de la réglementation ; affaire à suivre !

Les migrateurs : les grives mêmes remarques que l'an passé, elles passent moins dans notre région que la décennie dernière, il faut encore travailler sur le marquage pour mieux comprendre. On peut dire pour cette année encore « petits tableaux girondins, finis les tableaux d'autrefois.

La Palombe se porte très bien, excellente saison, population importante autour de Bordeaux. Grâce aux balises on connaît mieux les grands axes et les zones de nidification. Il est important que le monde agricole prenne conscience que pour garder chez nous une partie des migrateurs, il est nécessaire de retarder l'enfouissement des chaumes et des reliquats de culture de maïs par exemple.

Les saboteurs de palombières dans le sud Gironde seront sévèrement punis.

Une victoire ! en Dordogne la mise en place d'une éolienne a été interdite car elle devait se situer sur la route des palombes.

Pour la bécasse, Nouveauté : carnet de prélèvement : 5 bécasses par semaine et 30 pour la saison. Les bécasses trouvent une terre d'accueil en Sud Gironde, on en trouve rarement plus au sud. Il est conseillé de ménager des réserves pour que ce bel oiseau trouve de bonnes conditions d'accueil pour se nourrir et se reposer.

Les zones humides : pour gibier d'eau et migrateurs la chasse au gibier d'eau doit s'adapter à ce que nous avons créé depuis plusieurs années : il faut entretenir et développer les aménagements spécifiques. La chasse n'est pas incompatible avec une bonne vitalité de ce type d'oiseau. L'oie était chassable jusqu'à fin avril et maintenant fin janvier. Nos conditions de chasse à l'oie ne sont pas formidables en Gironde, elles tracent leur route directement, droit au-dessus de l'océan des Asturies jusqu'au nord alors on assiste à de grandes concentrations dans le nord. Si bien que les oies y sont déclarées nuisibles car elles se posent en masse sur les cultures et sont détruites par centaines. Pour éviter de tels massacres on pourrait aussi autoriser une prolongation du prélèvement dans notre région. Les chasseurs se battent sur plusieurs fronts, les oies sont peu nombreuses mais on note une ouverture possible...

Les appelants : des sanctions seront prises ! Des chasseurs respectant les règles se sont plaints que d'autres ne se gênent pas pour utiliser les magnétophones. Il a été rappelé qu'on ne chassait pas pour manger, ni pour le score du meilleur tueur ou faire le plus gros tableau.

Pour l'aspect communication : L'an dernier il avait été dit qu'il s'agissait d'un espace à occuper en utilisant les moyens numériques, internet, la vidéo, pour informer de nos actions et de nos résultats. C'est aujourd'hui chose faite, même si tout n'est pas parfait. Film de la FDC33, une stratégie du digital à fond sur Facebook, Twitter, mise en place d'une BOX chasse pour offrir des cadeaux ciblés (habits, permis, journée palombière ou nuit tonne). Les vraies valeurs telles que : passion, convivialité, plan de chasse, plan de recrutement, dynamique de développement, le « faire connaître la chasse », enfin séduire, sont largement mises en avant. 60 à 70000 personnes ont visité ces sites. Le gros avantage de cette communication moderne est qu'elle touche les jeunes sur leur terrain, fini l'âge de pierre et l'âge de la fronde dans le cartable. Les actions sur le terrain tel que le brame du cerf, l'observation des oies bernache sont aussi importantes et intéressent...La conclusion est que pour avoir de nouveaux et jeunes chasseurs, il faut mettre la chasse en phase avec notre société et en particulier sur les médias des jeunes. Ne pas oublier tout de même nos manifestations locales et festives comme la fête de la nature chasse et pêche de Blaye, les 10 ans de Pachan (14 juin) qui est le centre administratif et de formation, la Semaine Européenne du nettoyage du 30 mai au 5 juin.

Par ailleurs notre Président mentionne quelques points pour faciliter la venue de jeunes comme le permis gratuit, possibilité de repasser le permis dans la journée pour ceux qui auraient échoué le matin, trouver des accompagnateurs pour les débutants ; la FDC33 est très fière d'être pionnière en matière de préparation du permis avec ses outils visuels. Enfin, **Il met en garde les**

Associations qui œuvrent pour tuer ! Ils tuent la chasse !

La sécurité : Cette année un accident mortel à déplorer. Continuons à être prudents, portons les vêtements fluo adaptés en battue, observons les consignes de sécurité, mieux vaut laisser passer un gibier que de tirer sur une cible non identifiée, ou en dehors des limites d'angle de tir.

Discours final du Président ; - Pour la fédération, une saison de chasse est une saison de travail. La structure fédérale est solide et en ordre de marche. Il se félicite que le chasseur de Gironde soit un ami de la nature et un gestionnaire du patrimoine cynégétique.

Puis il produit une synthèse des présentations de chaque responsable d'une espèce de gibier.

Il rappelle quelques conseils qui s'inscrivent dans la voie de l'avenir tels que :

-Le regroupement des petites associations,

-Ne pas négliger les chasses particulières arc, affût, ... penser à ménager des créneaux pour eux,

-Grand gibier très bons résultats continuer comme cela,

-Gibier d'eau : continuer l'entretien et l'amélioration des zones humides acquises, on est sur la bonne voie.

-Bécasses et migrateurs : passe par une bonne communication avec les agriculteurs pour les travaux d'enfouissement des chaumes et des chasseurs pour créer des réserves.

-Sécurité : Il s'en remet aux Présidents (véritables relais) souligne son soutien par les stages de formation.

-Il évoque l'intérêt d'avoir une vision globale, d'entretenir de bonnes relations avec tous nos interlocuteurs locaux régionaux et nationaux. Un projet se conduit à son terme grâce à l'esprit d'équipe et la participation de tous. Il faut être donc vigilant sur tout projet mettant en péril l'espace nature de notre environnement et par conséquent la chasse et la biodiversité en difficulté.

-Pour les migrateurs, la solution est plus difficile à trouver car elle fait appel à la collaboration des états, au changement climatique, mais on fait confiance à nos parlementaires girondins pour nous soutenir.

-En ce qui concerne la diminution d'effectifs, la coupable est l'évolution de la société, nos jeunes passent à côté de la vraie vie, à côté du temps qu'il fait et du temps qui passe, attirés par les jeux informatiques et leur réalité virtuelle. En attendant mieux, on se prépare, on s'adapte, on amène du bien-être et on ne coûte rien !

La chasse française n'est pas en crise, mais la société oui, dit-il en reprenant la formule utilisée l'an passé.

Puis les autorités présentes et nos élus ont pris la parole. Comme l'an passé ils ont dit prendre grand intérêt à travailler avec les chasseurs. Ils respectent et approuvent pleinement leurs actions salutaires pour la biodiversité, l'aménagement des sites, la gestion de la faune sauvage, la conservation du patrimoine que constitue l'ensemble des chasses traditionnelles. Certains précisent bien que les chasseurs constituent une source d'informations de terrain et dans bien des cas sont des conseillers de valeur, une véritable force de proposition. Ils soulignent sans exception l'excellente entente qui existe entre eux et la FDC33, ils souhaitent unanimement qu'elle demeure l'interlocuteur de qualité qu'elle est devenue en travaillant sérieusement, repoussant progressivement les affirmations gratuites des anti-chasses et leurs tentatives désespérées pour imposer leurs idées.

4) Renouveau au tiers du conseil d'Administration et du Bureau

La vie suivant son cours, des événements viennent perturber la liste des conseillers. On note : la démission de notre secrétaire Mr JJ JUVIN que j'ai acceptée en date du 8 juillet 2014 pour des raisons liées à la maladie de longue durée de son épouse qui demande une assistance quasi permanente ; et **le décès** de Jean-Pierre Pastor. En conséquence, le conseil aujourd'hui compte 11 membres, nous devons procéder au renouvellement des membres sortants et au remplacement du secrétaire et de JP Pastor.

La procédure et le tableau de rotation actualisé des membres sortants sont affichés à l'entrée de la salle.

Ce renouvellement a lieu sous l'œil attentif de notre Président d'honneur Raymond Audibert, qui peut intervenir quand il le jugera nécessaire s'il détecte une irrégularité ou un défaut de procédure.

Le Conseil d'Administration : Rappel de la composition actuelle

Les 3 membres du bureau : J.M. ANGLES, S. CAPDEVIELLE, T. PUJOL, nos deux Présidents d'honneur Mrs A.Rebière et R. Audibert, Mrs Y. Dussillols, JM Duprat, C. Dupouy, J.C.Salles, J. Pechel, L. Vedrenne.

1) Les membres du conseil d'administration sortants sont,

Thomas PUJOL,	J.Michel DUPRAT	Jacques PECHEL	(J.Pierre PASTOR)
Trésorier	En charge du pied de	Membre	travaux sur le terrain
	Sanglier Carbonnieux		

Notre ami J Pierre Pastor décédé, la place est vacante, il s'occupait des travaux sur le terrain avec Jean- Michel Baris, (faire le bois pour l'hiver, réparer les panneaux du périmètre...)

2) Notre Secrétaire, Monsieur J.J. JUVIN est démissionnaire depuis juillet 2014, le bureau a assuré l'intérim jusqu'à aujourd'hui, mais l'Assemblée doit élire maintenant un nouveau secrétaire.

Il y a donc appel à candidature pour ces postes.

Le Président s'adresse aux membres du conseil sortant : « Souhaitez-vous assurer un nouveau mandat dans la fonction que vous occupiez jusqu'à ce moment ? »

Réponses positives de T. PUJOL, J.M. DUPRAT, J. PESCHEL . Vous êtes donc tous les trois rééligibles, conformément à l'article 10 des statuts.

Le Président s'adresse à l'Assemblée : L'une des personnes présentes souhaite-elle entrer au conseil d'administration pour y occuper l'un de ces 3 postes ? Premier et Dernier appel ! Aucune candidature n'est exprimée.

Le Président demande à l'Assemblée si une des personnes présentes accepterait de prendre le poste qu'occupait J.P. PASTOR :

- Monsieur Roland WALTER se propose et il est l'unique candidat - Le bureau prend acte -

En vue d'obtenir des candidatures pour le poste de secrétaire remplacement de J.J. JUVIN, le Président demande à l'Assemblée s'il y a un candidat ou plusieurs pour occuper ce poste. « Je mets une condition en tant que Président, ce candidat doit obligatoirement résider à Villenave pour faciliter les communications et augmenter l'efficacité entre les fonctions de Président et de Secrétaire ».

- Madame Michèle ANGLES se propose et elle est la seule candidate – Le bureau prend acte -

En l'absence de nouvelles candidatures à l'un de ces postes, il est procédé au vote d'approbation de la composition du nouveau Conseil d'Administration par l'Assemblée.

A l'unanimité des présents et des adhérents représentés par un pouvoir, les trois membres sortants :

T. PUJOL, JM. DUPRAT, J. PECHEL sont réélus et les nouveaux membres R. WALTER et Michèle ANGLES sont élus. La composition du nouveau Conseil d'Administration est établie pour un an, lecture est faite des noms des treize membres. Nous allons procéder maintenant à l'élection du nouveau bureau. Elle est de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Réunion du conseil d'administration, Puis vote d'approbation de l'Assemblée.

Le Président demande une suspension de séance de quelques minutes de façon à procéder à la composition du nouveau bureau, par le nouveau Conseil d'Administration. Il s'agit de désigner

Le trésorier et le secrétaire.

Pour cela je demande aux membres du Conseil qui nous font face de bien vouloir répondre aux questions par un vote à main levée, un vote à bulletin secret ne paraissant pas nécessaire.

1) Parmi vous y a-t-il des candidats au poste de secrétaire, autre que Michèle ? Aucun autre candidat ne se manifeste.

2) Madame ANGLES est donc la seule candidate. N'ayant pas d'autres candidats, nous passons au vote.

Qui est contre l'entrée de Michèle Angles au poste de secrétaire ?

Le vote du Conseil d'administration ne fait apparaître aucune voix contre ni aucune abstention.

3) Qui est contre le renouvellement de Thomas Pujol au poste de trésorier ?

Le vote ne fait apparaître aucune voix contre ni aucune abstention.

4) La Composition du bureau que nous allons demander d'entériner à l'Assemblée est donc :

J.M. Angles , S. Capdevielle, T. Pujol , M. Angles.

Reprise de la séance Assemblée Générale Ordinaire

- Il est procédé au vote d'approbation par l'Assemblée de la décision du Conseil.

La décision du Conseil est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et des détenteurs d'un pouvoir, la composition du Bureau est donc établie définitivement pour un an.

A l'occasion du renouvellement du Conseil et du Bureau, le président rappelle qu'un administrateur et à plus forte raison un membre dirigeant du bureau doit avoir un comportement exemplaire :

- vis-à-vis de chaque adhérent : secours, respect, partage, camaraderie, convivialité, entraide.

- vis-à-vis de l'Association : solidarité et dévouement, respect absolu des consignes de sécurité, des statuts, du règlement intérieur et du contrat moral concernant le quota de pièces de gibier.

5) Prévisions pour la saison 2015- 2016

Le gibier lâché : Au cours des 3 années 2012 à 2014, aucun chasseur n'a exprimé un mécontentement quelconque à propos de la qualité du gibier, au contraire, nous n'avons recueilli que des sentiments de satisfaction. Il a donc été décidé de reconduire notre commande chez Mme Borowyez afin de conserver cette même qualité. Nous avons passé un contrat minimum établi sur 70 cartes « saison entière » payantes, soit un nombre de faisans par lâcher de 85. (rappel : Ce contrat est déjà passé nous ne pouvons déceintement pas attendre l'AG en raison de sa date tardive).

Le calendrier officiel lâchers et battues est établi et affiché à l'entrée de la salle, il vous sera distribué lors de la vente des cartes.

L'éleveur Mme BOROWYEZ (Mios) nous a fait parvenir les prix du gibier pour 2015-2016 :

La TVA appliquée, sera probablement de 10% pour 2015-2016,

coût **TTC** : **9,5 €** pour le faisant et **7,4 €** pour le perdreau.

Prévision de Recette : 130 X 70 = 9100 € ; Prévision d'achat de gibier : 8710 €

Organisation des lâchers : **10 lâchers sur l'année dont :**

8 lâchers de 85 faisans

2 lâchers mixtes de 60 faisans et 75 perdreaux.

- Le nombre de lâchers pourra être porté à 11, si le nombre de chasseurs est suffisant.

- Si le nombre de cartes vendues à la date de l'ouverture de la chasse dépasse 80, le contrat sera ajusté en conséquence dès les premiers lâchers.

- Il est donc vivement conseillé de prendre vos cartes avant l'ouverture, pendant les permanences prévues à cet effet, à la mairie de Villenave, à l'adresse du siège ou pendant le forum de Villenave.

Les cartes : Annonce des dates de vente de cartes pour la saison 2015- 2016 !

La vente des cartes débute deux semaines avant la date de l'ouverture : la date d'ouverture est le **dimanche 13 septembre, le 1^{er} lâcher aura lieu le samedi 12 septembre entre 14 et 16 h.**

La vente des cartes aura lieu :

• Tous les matins de 9h à 12h, du lundi 31 août au vendredi 4 septembre, à la mairie de Villenave d'Ornon, la salle sera indiquée à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

• Toute la journée du samedi 5 septembre, vente au forum des Associations de Villenave, à l'Espace d'Ornon, (consulter le plan pour trouver le stand de l'ACVOT)

• Tous les jours de 10h à 19h du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre au siège, dont l'adresse est mentionnée ci – dessous :

ACVOT, Chez Mr ANGLES J.M.

8 rue Georges Courteline à Villenave d'Ornon

- (tél : 05 56 75 87 69) –

- Le Forum de Talence a lieu le 5 septembre soit à la même date que celui de Villenave, nous ne pourrons pas y être présents.

Les tarifs en vigueur pour la saison 2015-2016, sont inchangés par rapport à 2014-2015

Carte pour la saison :	130 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	135 €
Carte demi-saison :	105 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	110 €
Carte invités 1 jour :	40 € ;		
Carte migration :	45 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	50 €

Les battues : Le plan de chasse sera toujours de **10 chevreuils et de 1 cerf**. La Fédération nous annonce 1€ de plus pour l'assurance.

Pour le lièvre et le chevreuil : comme l'an passé - Les battues spécifiques « lièvre » sont supprimées, l'autorisation de tirer le lièvre sera donnée lors de certaines battues au chevreuil - Le nombre de battues au chevreuil est maintenu selon les conseils de la Fédération. 13 ou 14.

La destruction des nuisibles (renard, fouine), nous continuerons à y participer en 2016 d'avril à juin. Si vous souhaitez voir moins de faisans tués par le renard, alors venez participer aux battues. Pour 2015 le calendrier est affiché à côté du calendrier officiel.

Pour le sanglier, Une liste est ouverte à l'entrée de la salle pour les amateurs de cette chasse.

Comme l'an passé, afin de protéger les cultures du déterrage du maïs semé par le voisin, à la ferme de l'Ombrière, une grande opération d'agrainage de dissuasion est lancée par la fédération le long de la piste des Cuges et sur celle qui conduit au Las à travers la propriété de Mr Courrège de l'autre côté de l'Ombrière. Ils ont agrainé aussi sur le pipeline, le long du clôturé côté St Jean d'Ilac au lieu-dit « France ». Ceci pour éviter que les animaux ne pénètrent sur les zones sensibles.

De notre côté nous agrainons le long de notre chasse du parking 4 et faisons une boucle à l'intérieur de notre territoire : du 4 au 3, puis au 8, puis au 5, du 5 au 1 et du 1 au 2 puis allée de la palombière. Cela permet aussi de nourrir les couples de faisans et la faune locale.

Garderie et contrôle des entrées sur le territoire : Chez nous, le droit de passage pour St Jean d'Ilac sur le terrain de Villenave est toujours interdit afin d'éviter toute confusion entre le droit de poursuite du gibier et l'autorisation d'emprunter une allée principale pour rejoindre le terrain des Cuges. Exception est faite pour trois personnes âgées qu'il n'est pas concevable de pénaliser et qui ont été nominativement désignées à nos deux gardes.

Toute entrée est soumise à l'autorisation d'un garde ou d'un dirigeant de l'ACVOT. Messieurs les gardes, je compte sur vous pour surveiller avec fermeté les intrus.

Si vous chasseurs, apercevez un intrus alertez immédiatement les gardes. Ils sont les seuls assermentés.

Dernières nouvelles : formation de remise à niveau des gardes ; la législation a changé, cette formation est nécessaire. Pour cette année Jean-Michel et Bernard ne peuvent pas être présents. Quand la prochaine séance ? La question est posée à la Fédé.

Loyer du territoire : Le loyer est inchangé il sera donc de 9939 € pour 2015-2016.

Les travaux de girobroyage, Les travaux commenceront fin juillet début août, avec notre tracteur et un girobroyeur en état de marche. Notre grand spécialiste des espaces verts, Bernard Gardère, s'acquittera de la rude tâche d'effectuer les travaux de girobroyage.

Nous organiserons une réunion pour se mettre d'accord sur les allées à faucher dans les semis pour que tout le monde accède au bois, mais il n'y aura qu'un seul passage de girobroyeur, comme l'an dernier.

Les allées seront préalablement parcourues à pied par un aide pour signaler les éventuels dangers ou souches, une liaison radio sera établie avec Bernard. Nous aurons besoin de monde en semaine ou weekend, inscrivez – vous sur la liste « volontaires layons de tir ».

Les battues sur la commune de villenave d'Ornon :

Sangliers et renards au château Carbonnieux :

Aucun ennui en perspective, les deux parties (Propriétaire et Association) sont satisfaites du bon déroulement des opérations. Les dossiers sont en règle.

Enquête en cours pour le domaine de la Plantation ou de la Geneste. La fédération m'a demandé comment nous opérons dans ce territoire privé suite aux diverses intrusions de sangliers (gare ST JEAN , grande surface rives d'Arcins ...) ? Elle a demandé si nous avons un accord écrit du propriétaire ? Comment les colliers étaient obtenus auprès de la Fédération ?

J'ai répondu avec d'autant plus d'aisance que je m'étais préoccupé sérieusement de cette affaire dès 2009 :

- J'avais établi un dossier avec plan et relevé cadastral avec l'aide de la mairie de V.O., ce qui m'a pris beaucoup de temps,
- proposé un petit texte précisant l'engagement des deux parties.

- rencontré Mr Maurin, le gestionnaire du Domaine, qui m'a clairement répondu qu'il ne voulait pas de bail !

- J'ai présenté les trois pièces anciennes dont je dispose, attribuant une autorisation de chasse nominative mais non recevable aujourd'hui. Pour l'Association, seul le Président peut recevoir une autorisation sans quoi on ne peut pas chasser !

Il ressort de notre discussion avec un technicien de la Fédé que nous ne sommes pas en règle, et qu'il convient de combler au mieux cette lacune ! Nous devrions être convoqués au siège pour en discuter avec Mr Hameau et trouver un compromis acceptable. Affaire à suivre !

En attendant plus aucune battue ne sera organisée sur le Domaine de la Geneste car le Président est, dans l'esprit de la loi, considéré comme un contrevenant aux droits de la chasse sur terrain privé et à ce titre, passible de sanctions. De plus, en cas d'accident, l'assurance de la Fédération ne fonctionnera pas.

Je répète donc :

**L' ACVOT ne chasse plus le nuisible ou tout autre animal sur le domaine de la Plantation
Jusqu'à l'obtention d'un feu vert de la Fédération.**

J'ai précisé que nos gardes n'ont pu être accrédités pour exercer leur devoir sur ce territoire car je n'ai pas pu fournir une autorisation de chasser sur ce domaine privé en bonne et due forme.

Communication par internet :

Notre site est toujours actif et à jour : vous y trouverez les renseignements essentiels suivants pour la prochaine saison de chasse, en plus de tout ce qu'il faut savoir pour adhérer à notre association : Les dates clés : celle de l'AG, du repas de chasse avec menu et tarifs), les calendriers de lâchers et battues, les dates et lieux de la vente des cartes et leur tarif.

Les subventions Nous avons parlé dépenses, parlons recettes. Cette année la mairie de Villenave d'Ornon nous a accordé une subvention de 8500 € soit en légère augmentation par rapport à l'an passé alors que la situation économique est plus difficile, merci beaucoup Monsieur le Maire. Je précise que cette subvention est utilisée dans notre budget sur deux actions :

l'action 1 = 8000€ pour le loyer et l'action 2 = 500€ pour les travaux sur le terrain.

L'action 2, devrait nous permettre de **pérenniser les actions de gyrobroyage et de nettoyage**, c'est à dire payer l'assurance du tracteur, le carburant et produits d'entretien, et faire face à certaines réparations de pièces d'usure, dédommager Bernard pour ses frais kilométriques.

La subvention de Talence est pour 2015-2016 de 500 € ; donc divisée par 2 par rapport au montant accordé en 2014- 2015. L'aide de la Fédération devrait être sensiblement la même que l'an dernier.

Nous ferons en sorte que notre bilan de l'année soit équilibré la saison prochaine, l'essentiel étant que les chasseurs soient au rendez-vous. Du point de vu des prévisions, l'Association est donc en bon état de marche et dans un bon état d'esprit, mais il faut rester vigilant ! Ne pas être trop gourmands c'est-à-dire ne pas vivre au-dessus de nos moyens, se montrer fier d'être chasseur, respecter le quota des prélèvements, participer aussi aux battues, au maintien en ordre de la nature et des installations. Vous pouvez compter sur moi pour y veiller.

Les manifestations seront les mêmes que l'an passé nous comptons sur votre aide.

- Le forum - les repas de battues les jours de lâchers - l'opération de nettoyage (développement durable) le repas de fin d'année ... Dans l'immédiat nous pensons :

- Au repas de chasse 2015, dont vous avez pris connaissance du menu, du prix, de la date : qui est **le 6 juin**, on attend le coupon retour et le chèque pour l'inscription. C'est le moment aujourd'hui de vous inscrire pour ceux qui ne l'ont pas encore fait... **Date limite le 24 mai.**

- Nous comptons sur votre aide pour la préparation du site (installation des bâches, mise en place des tables, tonte des abords etc...). Il est prévu de commencer le jeudi 4 juin. Le samedi matin, les bâches seront tendues sur les fils de fer et arrimées.

Une liste des volontaires est affichée à l'entrée de la salle, merci de vous inscrire. Nous aurons encore besoin de faire du bois pour l'hiver, certains aiment bien trouver de quoi se réchauffer, il paraîtrait normal qu'ils aient envie de participer à la réalisation du tas de bois, inscrivez-vous sur la même feuille, on ne manquera pas de vous appeler !

6) Questions diverses

1) Pourrait-on rendre le port de la casquette fluo orange obligatoire pour la chasse au chien d'arrêt, (chasse au faisan, perdreau, lièvre) ?

Une large majorité de chasseurs se prononce pour cette obligation. On remarque qu'elle ne fait qu'améliorer la sécurité sans créer véritablement de contraintes nouvelles ou compliquer la chasse. L'amélioration de la sécurité est une préoccupation permanente, le port de la casquette orange fluo est un atout appréciable pour repérer un autre chasseur quand on évolue dans un semis de pin, un bois ou en avançant en longeant une haie par exemple. Pour cette année nous signalerons aux chasseurs le jour de la vente des cartes le port obligatoire de la casquette. Les gardes seront tenus de le faire remarquer à tout chasseur récalcitrant. Cette consigne sera portée au règlement intérieur à l'AG 2016 et tout contrevenant sera passible d'une amende.

2) Plusieurs chasseurs se sont plaint que la chasse au chien courant gênait la chasse au chien d'arrêt les dimanches jours de lâcher de gibier (faisans ou perdreaux). **Ne pourrait-on pas l'interdire ?**

Deux chasseurs seulement chassent le lièvre au chien courant cela fait peu, devant le nombre de chasseurs de faisans et l'une des personnes mise en cause a dit au Président : « je ne chasse qu'en bordure de la chasse et quelques fois le long des pare feu, je n'ai pas l'impression de déranger beaucoup ces messieurs ! »

Il est peut-être regrettable de ne pas pouvoir faire cohabiter ces deux types de chasse sur notre petit territoire de 660 ha contrairement à d'autres communes, mais il n'en demeure pas moins vrai que notre association est essentiellement composée de chasseurs citadins qui viennent se détendre et faire chasser leur chien d'arrêt. C'est la première année que l'on doit arbitrer cette demande il s'agissait d'une mesure de faveur, car le règlement intérieur prévoit bien cette interdiction. Un vote a été demandé pour connaître le nombre d'adhérents favorable à cette interdiction, **le résultat est sans appel 70% de l'assemblée s'est prononcée pour l'interdiction.**

La personne concernée ne reprendra pas sa carte de chasse l'an prochain et toute demande de chasse au chien courant hors battue recevra une réponse négative.

3) Ne pourrait-on pas lâcher plus souvent des perdreaux ?

Cette question a été posée régulièrement les années précédentes et la réponse a toujours été la même à savoir :

a) – Il était admis que le tir du perdreau est plus dangereux que celui du faisan, car il démarre plus horizontalement. Dans notre territoire, les alignements de jeunes pins de quelques années et les pare feu ou allées, favoriseront les tirs plus horizontaux et augmenteront le risque d'accidents. Cette année l'Assemblée conteste ce point de vue énergiquement. Il est donc décidé de faire un vote.

b)- La seconde raison est que des chasseurs partisans de ne pas augmenter le nombre de perdreaux, faisaient valoir qu'ils souhaitaient ramener une « belle pièce » de gibier à la maison et qu'un faisan à ce titre était « plus avantageux ». Or cette année aucune voix ne s'est fait entendre dans la salle pour soutenir cet argument. Au contraire on a entendu des chasseurs plaider le fait que le perdreau était plus difficile à tirer et que le chasseur trouvait dans cette chasse un plaisir et un intérêt manifeste. Le troisième lâcher mixte réalisé l'an passé a été apprécié.

Le résultat du vote à main levée est qu'une large majorité s'est prononcée **pour l'augmentation du nombre de perdreaux.**

La décision est donc de négocier avec l'éleveur le remplacement d'un certain nombre de faisans par des perdreaux sur deux lâchers au moins, ce qui porterait le nombre de lâchers mixtes à quatre sur la saison. Nous ferons le bilan des satisfaits à l'A.G. de 2016, en espérant ne pas avoir de blessures à déplorer.

4) Le Président rappelle que l'an prochain sera soumis au vote de l'Assemblée le contrôle et les sanctions pour ceux qui ne respecteraient pas le quota de prélèvement du gibier lâché en vue de la modification du règlement intérieur.

La saison 2015- 2016 sera donc une année test : des infractions répétées et identifiées pourront conduire à un avertissement écrit puis à une exclusion de l'Association.

7) Conclusion.

• Retenez que l'Association de chasse fonctionne normalement à ce jour, son existence n'est pas en péril dans un proche avenir. Dans l'immédiat, restons attentifs à nos effectifs. Sachons dire que nous sommes ouverts aux chasseurs extérieurs qui n'ont pas de terrain de chasse, encourageons nos jeunes à prendre l'air, mais ne manquez pas de leur faire connaître notre éthique de la chasse !

•Monsieur le Maire désire-t-il nous faire passer un message ? Réponse : continuez comme ça !
En tous cas, Merci encore d'avoir été parmi nous aujourd'hui et de nous aider comme vous le faites.

•Merci à toi André de ne pas nous oublier, de plaider sans relâche notre cause auprès des autorités de Talence, nous savons bien que nous n'avons que peu de chance d'être entendus et que nous n'y sommes pas les bien-aimés. Mais cette année la coupe a été sévère ! J'ai bien reçu la lettre me disant : « J'ai le plaisir de vous annoncer que votre Association est bénéficiaire de »

•Mon cher Raymond, Tu veilles avec impartialité dans ta grande sagesse sur le bon déroulement des procédures, nous t'en remercions bien vivement.

• Plus personne n'a de remarque ? S'il vous revenait à l'esprit une question qui vous tient à cœur, sachez que la boîte de dialogue est maintenue ouverte toute l'année.

•Voilà notre réunion s'achève, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie chaleureusement d'être venus, et d'avoir participé activement au bon déroulement de cette séance.

•Ceci dit, tout nous incite maintenant à partager en toute quiétude et optimisme le verre de l'amitié auquel nous invite Monsieur le Maire. -

**La séance est levée à 11h 38.
A Villenave d'Ornon le 9 mai 2015.**

La secrétaire

Michèle ANGLES



Le Président

Jean-Marie ANGLES

